



**Commune de
VILLECHENEVE**

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 14 octobre 2021

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 ^{ème} Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère
Secrétaire de séance :	Mr LARGE	Cyril	Conseiller

Excusés :

Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère

Pouvoirs :

M. SARCEY Claude	donne pouvoir à	M. LARGE Cyril
Mme PEYRE DE FABREGUES Karine	donne pouvoir à	M. FAVRICHON Nicolas
M. BROSSAT Jean-Baptiste	donne pouvoir à	M. PIQUET Bruno.

Début de la réunion : 20h30

1. Délibération concernant la mise à disposition de service pour la gestion du service public assainissement collectif.

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2020, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais exerce la compétence assainissement collectif des eaux usées sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération N°21-0417 du 27 avril 2021, le Conseil communautaire de la CC-MDL a approuvé le choix d'une gestion déléguée du service public d'assainissement collectif à compter du 1er juillet 2022, incluant un maintien des conventions de mise à disposition des services pour les communes qui le souhaitent.

Cette convention entrera en vigueur le 1er juillet 2022 pour une durée de 8 ans.

Monsieur le Maire propose de choisir l'option 2 qui correspond à l'entretien des espaces enherbés, la taille des haies et évacuation des déchets sur la base de 4 coupes par an. Cet entretien concerne les 2 stations d'épuration, la première située aux Olmes et la deuxième située Chemin des Placettes à raison d'une quotité d'heures plafond de 75 heures par an.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité des membres présents.

2. Délibération concernant le loyer du salon de coiffure

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'entretien téléphonique qu'il a eu avec un juriste du CDG 69 (centre de gestion de la fonction publique du Rhône) concernant le bail du salon de coiffure.

Le bail de courte durée à usage commercial établi entre la commune de Villechenève et Madame Rachel SEIGNE, concernant la location de locaux sis au lieu-dit « 266, Grande Rue » à VILLECHENEVE (RHONE), sera remplacé au 1er janvier 2022 par un bail commercial de 9 ans.

Il intégrera l'utilisation de la pièce contigüe utilisée par le locataire.
Afin d'être en adéquation avec les loyers de locaux similaires, il propose de fixer le tarif de location à compter du 01er janvier 2022 à deux cent cinquante euros (250 euros) charges non comprises.
Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité des membres présents.

3. Site internet

En cours. Les élus se renseignent pour qu'un stagiaire puisse aider au remplissage du site internet.
Les élus espèrent une mise en ligne au premier trimestre 2022.

4. Plan Guide : lancement

Une réunion a eu lieu mercredi 13 octobre avec les architectes des ateliers de Montrottier.
En attente de proposition de Mr Vazeux, qui est l'architecte qui s'occupe de la Commune.

5. Soirée TEPOS du 15 octobre : organisation, logistique.

Mise en place de la salle à 17h00.
Les ateliers auront lieu de 18 à 19h30.

6. Point sur la vente des terrains, Impasse des Boutons d'Or

Sur les 4 terrains, les lots B et D sont sous compromis et sous réserve d'acceptation de leur demande de permis de construire.

Le lot A est réservé jusqu'au 25 octobre 2021.

Le lot C va être mis en vente et géré par l'agence Capissimo.

7. Evolution éventuelle des commissions

Les élus acceptent la proposition d'évolution des commissions

8. Bar associatif

Une réunion a eu lieu mardi 12 octobre à laquelle 13 personnes ont participé.
L'association a été constituée. Le bureau a été mis en place. Les statuts sont à venir.
Le bar associatif sera domicilié au 355 de la Grande Rue.
Le budget prévisionnel de l'association serait de 6500 euros.
Quelques inquiétudes ont été émises notamment par le voisinage.

9. Point sur l'urbanisme : projet en cours et à venir

Projet de Mr Gros :

Dépôt d'un permis d'aménager situé Chemin de la Madone concernant une demande pour 4 lots individuels en bordure de voirie et un lotissement de 8 lots au-dessus.

Le syder a élaboré 2 études pour la fourniture en électricité.

Au-delà de 100 mètres, les travaux d'alimentation sont à la charge de la commune lorsque l'on se trouve en zone constructible.

Le transfo arrive à saturation. La commune profite de l'installation des futures villas pour installer un transfo d'une capacité de 160 kva.

La quote part de la Commune sera de 60 kva

La quote part de Mr Gros, propriétaire des parcelles sera de 100 kva.

Projet situé entre la Montée de la Grande Croix et la RD27 (Route de CHambost) : à l'étude.

10. Conseil Municipal des enfants

Une réunion d'information aura lieu le 20 octobre pour savoir comment déposer sa candidature.

Les élections auront lieu début novembre.

Le CME est ouvert aux enfants nés en 2010 jusqu'en 2013.

Les enfants scolarisés jusqu'en 4^{ème} inclus peuvent venir voter

Augmentation taxe aménagement

Le Conseil municipal décide de valoriser sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 %. (choix de 1% à 5%) à compter du 1er janvier 2022. Il était précédemment au taux de 1.5 %. Pour mémoire, le taux du département est de 2.5 %.

Vote : pour : 7 Contre : 6 Blanc : 1

La création d'un emploi permanent d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem)

Le Conseil municipal décide de créer un emploi d'Agent territorial spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à compter du 1^{er} novembre 2021 en remplacement de l'emploi d'Agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles.

Avancement de grade au 1^{er} novembre 2021

Mr Alain TARDY est promu au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
Mme Audrey CHAMPIER est promue au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Remplacement Mme Marie-Christine CHARLES

Les élus ont retenu une candidature spontanée pour remplacer Mme Charles.

Questions Diverses

- Demande de Mme la Directrice de l'école de Villechenève concernant l'aide au financement d'une classe découverte qui aura lieu au printemps 2022 et à laquelle participeraient 3 classes.
Le Conseil municipal souhaite avoir plus d'informations sur la dépense globale de ce voyage qui semble être supérieure à la dépense des années précédentes.
- Monsieur le Maire propose de faire évoluer le droit de préemption à la parcelle AI 151 située en centre bourg (190, Grande Rue), afin d'offrir la possibilité de créer un logement Communal d'urgence ainsi qu'un local dédié aux associations ou autres activités.
- Suite à de nombreuses plaintes des habitants du hameau Les Olmes concernant les nuisances générées par la présence de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères ainsi que le stockage devant les portes de sacs contenant des OM, il a été décidé en Conseil municipal, de déplacer les conteneurs qui se trouvent dorénavant à l'entrée du hameau des Olmes, et de supprimer le ramassage aux portes à portes par anticipation, aux décisions à court terme de réduire les points de collectes, sur l'ensemble des Communes gérées par la CC-MDL.
Une dératisation a été effectuée à 2 reprises.
La CC-MDL va être informée du problème de rats qui persiste sur le lagunage des Olmes.
- Mme Faure, déléguée à la solidarité de la CC-MDL, a assisté à 2 réunions. L'une sur 1 association de Mornant « 2 p'tits pas pour demain » qui est un Organisme de soutien et de services aux personnes handicapées. Et la deuxième sur la mutuelle communale « Ma commune ma santé ».
- Halloween : diverses manifestations organisées le 31/10/2021
- Mme Second, déléguée à la Petite enfance / enfance / jeunesse de la CC-MDL, a assisté à une réunion enfance. Il en ressort un manque d'assistante maternelle sur le canton. Et également un manque de transport pour les jeunes.
Réunion des associations : seulement 4 associations présentes à la réunion.
- Prochain Conseil municipal le 25 novembre 2021 à 20h30

Fait en Mairie, le 21 octobre 2021

Le Maire,

Bernard CHAZELLE

